Pré demande disponibles sur : https://ants.gouv.fr/ ou formulaire CERFA en mairie

## **CARTE D'IDENTITÉ**

Vous devez **IMPERATIVEMENT** connaître la **date et lieu** de naissance de vos parents

PIÈCES A	۱F	OU	RNIR	
<b>MAJEUR</b>	&	MIN	<b>IEU</b> R	

	APPORTER LES ORIGINAUX
	1 photo d'identité de moins de 6 mois en couleur, conformes aux normes ISO, non découpées et no identique à celle de la carte d'identité
<b></b>	Votre Carte Nationale d'Identité Si vous ne pouvez pas présenter une pièce d'identité périmée depuis moins de 2 ans fournir un acte de naissance de moins de 3 mois à demander à la mairie du lieu de naissance (original)
	Justificatif de domicile de moins de 1 an :
	<ul> <li>✓ facture d'électricité ou de gaz</li> <li>✓ ou facture de téléphone (fixe ou portable)</li> <li>✓ ou quittance de loyer (non manuscrite)</li> <li>✓ ou avis d'imposition</li> <li>✓ ou attestation d'assurance logement</li> <li>✓ ou titre de propriété notarial</li> </ul>
	Si vous êtes hébergé, la personne qui vous héberge doit fournir :  'Vioriginal de sa carte d'identité  'Un justificatif de domicile de moins d'1 an à son nom
	Justificatif de nationalité française :  ✓ manifestation de volonté  ✓ déclaration d'acquisition de la nationalité française (manifestation de volonté, mariage)  ✓ certificat de nationalité française  ✓ décret de naturalisation ou de réintégration  ✓ preuve de la nationalité du parent français
	CHANGEMENT D'ETAT-CIVIL
	Si vous utilisez le nom de votre <b>ex-conjoint</b> en <b>nom d'usage</b> , apportez :  ✓ Le jugement de divorce mentionnant cette autorisation  ✓ ou autorisation écrite de l'ex-conjoint ( <b>avec signature légalisée dans sa mairie de domicile</b> )
	Copie intégrale d'acte de mariage pour les changements de noms et acte de décès en cas de veuvage
	Pièces complémentaires pour MINEUR
	Présence du mineur obligatoire, accompagné d'un représentant légal  ✓ carte d'identité du représentant légal  ✓ En cas de divorce ou de séparation amener le jugement  ✓ Si le mineur réside en alternance chez son père et chez sa mère : les justificatifs de domicile des deux parents
En d	cas de demande de renouvellement pour <b>perte ou vol</b>
	Les déclarations de vol doivent être effectuées en gendarmerie Les déclarations de perte sont téléchargeables sur le site du service public ou en mairie
	TIMBRES FISCAUX POUR PERTE ou VOL

Vendus dans les bureaux de tabac ou au Trésor Public ou sur internet à : timbres.impots.gouv.fr
 25 € pour une personne et par titre perdu ou volé